



Le lycée est le maillon essentiel du système éducatif pour répondre aux besoins de qualification d'aujourd'hui et de demain et pour se mettre en situation de relever le défi de " 50 % de jeunes diplômés du supérieur ". Il tient une place importante au sein du système éducatif dans sa mission de préparation des jeunes à l'entrée dans leur vie d'adulte, qu'il s'agisse de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Les lycéens devraient pouvoir trouver au lycée des éléments de réponse à leurs questions sur l'avenir, leur place dans la société et l'évolution de celle-ci.

Le baccalauréat : Passeport pour les formations supérieures, ce diplôme national demeure un repère majeur pour les jeunes et leurs familles. Affaiblir le baccalauréat, c'est prendre le risque de déstabiliser le système éducatif. Se satisfaire du nombre de bacheliers actuels qui stagne à 63% d'une classe d'âge depuis 1995, loin des 80% pourtant réaffirmés comme un objectif par le ministère, revient à ignorer les prévisions des besoins de recrutement pour 2015.

Trois voies pour conjuguer diversité et égalité

L'entrée au lycée vient après neuf années d'une scolarité obligatoire assez uniforme en terme de contenus, d'attentes et d'exigences, construisant un ensemble de connaissances communes. Une diversité se construit au lycée par la mise en place des trois voies de formation:

- diversité des choix de disciplines dominantes et des options facultatives ;
- diversité des approches pédagogiques selon les voies ;
- diversité des activités proposées;
- diversité des programmes disciplinaires selon les voies de formation.



Les trois voies des lycées sont au centre d'enjeux sociaux importants et sont une réponse, avec leurs propres dynamiques, au besoin croissant de qualification. En terme de formation, elles se valent : toutes les disciplines, à leur manière et avec leur spécificité donnent des outils de compréhension du monde, de jugement, et d'action.

Les formations supérieures des lycées sont souvent oubliées dans les discours sur l'enseignement supérieur. Elles accueillent plus de 30 % des bacheliers, en classes préparatoires (CPGE), classes de techniciens supérieurs (STS) ou autres cursus.

Les 2200 lycées publics possédant des classes post-bac, véritable maillage de notre territoire, assurent une offre de proximité. Réunir au sein d'un même établissement les formations secondaires et des formations supérieures permet une articulation forte pour le passage d'un cycle d'enseignement à l'autre, avec des professeurs qui se côtoient et interviennent souvent sur les deux niveaux.

Plus de 90 % des étudiants de lycée valident leurs deux années de formation par l'obtention du diplôme (par exemple BTS), par l'entrée dans une grande école ou par l'accès en troisième année de licence à l'université.

Dans ce sens la reconnaissance par l'université de l'ensemble des formations supérieures des lycées est un enjeu majeur pour ces étudiants.

Les textes définissant l'intégration des CPGE et des BTS dans le cadre de l'architecture européenne des études supérieures et la reconnaissance dans le cycle licence au travers de crédits européens de formation (ECTS) vont dans le bon sens. Ce chantier devrait être complété par l'ensemble des diplômes supérieurs, par exemple du domaine des arts appliqués.

La réforme du lycée en débat actuellement doit permettre d'améliorer encore ces résultats.

L'apprentissage

L'apprentissage est une forme de formation initiale sous statut de salarié. Ces formations échappent souvent à l'État en terme de contrôle du financement, d'organisation, de personnels. Seuls les contenus de formation mais surtout l'évaluation sont de la responsabilité de l'Éducation Nationale. Historiquement positionné sur les premiers niveaux de qualification et sur les métiers de l'artisanat, l'apprentissage s'en éloigne progressivement. De moins en moins de jeunes y préparent des diplômes de niveaux V, même si ceux-ci restent majoritaires et les formations sous statut d'apprentis se développent dans l'enseignement supérieur : BTS, licences, diplômes d'ingénieur et de commerce...

Une forme de dualité est donc en train de se construire : apprentissage en perte de vitesse sur les bas niveaux de qualification, apprentissage d'excellence sur les plus hauts niveaux. L'État et le ministère n'ont que très peu de prise sur cette évolution pilotée au niveau local.

Pour permettre une réelle réussite des jeunes et surtout de vraies possibilités de poursuite de formation, l'Éducation Nationale devrait reprendre le pilotage et s'engager vers une "rescolarisation" de l'apprentissage.

NOS PRIORITES

Le SNES a remis à Jean-Paul de Gaudemar un texte au mois de juillet précisant les conditions dans lesquelles il entend explorer les pistes ouvertes par le document de cadrage de la réforme (<http://www.snes.edu/spip.php?article15218>) : modularité, autonomie, horaires élèves, accompagnement scolaire.

En premier lieu, le SNES continue à demander que le temps de la consultation et du débat avec la profession soit suffisant, ce que le calendrier annoncé le 15 juillet dernier par le ministre ne semble pas pouvoir permettre. Ce calendrier doit être revu.

La classe de seconde générale et technologique, classe de tous les espoirs et de tous les dangers est la plus mal traitée en ce qui concerne les effectifs qui restent les plus lourds du second degré. Son architecture doit être repensée pour en faire vraiment une classe de détermination et de préparation au cycle « première-terminale ». Cela nécessite que :

- le temps soit donné pour une meilleure appropriation des disciplines qui y sont poursuivies, et une place importante accordée aux enseignements nouveaux et aux pratiques construisant une meilleure autonomie, en tenant compte de la diversité des élèves qui y accèdent
- les dispositifs d'accompagnement soient repensés en évitant que le traitement de la difficulté scolaire ne soit renvoyé à l'extérieur du cours

- Dans ce cadre, la piste de la modularisation de certains enseignements et activités peut être suivie, à certaines conditions. L'interdisciplinarité, le travail sur les compétences documentaires doivent être intégrés au temps scolaire, au cœur des programmes et non renvoyé à la périphérie du cours dans des « modules » plus ou moins obligatoires ou mis en concurrence avec des modules d'aide ou de soutien.

Le cycle terminal

L'organisation des deux années du cycle terminal doit respecter trois principes :

- maintien de deux voies ; une voie générale et une voie technologique définies en termes de séries. Le SNES récuse le « tout modulaire » qui risque de poser d'importants problèmes de cohérence des parcours et d'organisation matérielle (emploi du temps notamment) dans les établissements. Par ailleurs la diversité des approches pédagogiques tenant compte de l'ensemble des enseignements est, pour le SNES, un élément important pour concevoir un enseignement qui fasse sens pour les élèves
- permettre une plus grande souplesse dans les changements de parcours des élèves, en particulier en trouvant des formes d'équivalence permettant d'éviter le « tout ou rien » et le redoublement *d'années entières*
- le baccalauréat, organisé sous forme d'épreuves nationales, même quand elles sont anticipées, doit garder son titre de premier grade universitaire, ouvrant de droit les portes de l'Université.

- **La série L est la série de la voie générale** qui doit être revalorisée en priorité. Nous affirmons qu'elle a un avenir pour peu que la réflexion sur sa construction, sur la rénovation de ces enseignements, voire l'introduction de nouvelles disciplines et sur ses débouchés post-bac soit menée. Le développement de parcours de formation à dominante littéraire peut être un levier puissant dans le rééquilibrage des séries de la voie générale.

- **Les évolutions de la voie technologique** sont nécessaires et importantes pour les jeunes et pour le développement économique et social.

Elle s'est construite historiquement sur la double finalité d'insertion professionnelle au niveau du baccalauréat et de poursuites d'études. Cela a conduit à un système riche et diversifié qui permet à chaque élève d'y trouver ses principales sources de motivation. Incontestablement, cela a permis la réussite de beaucoup de jeunes, et progressivement les a amenés vers les plus hauts niveaux de qualification.

Aujourd'hui, environ 90 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études, l'insertion professionnelle au niveau du bac a disparu, mais l'outil demeure.

Le SNES prend acte de cette volonté de réforme, mais dans le même temps nous souhaitons mettre en garde le ministère contre la tentation de rationalisation purement budgétaire de ces formations. **Réduire la diversification, généraliser les contenus, oublier les spécificités pédagogiques, serait sans nul doute perdre ce qui fait la force de la voie technologique et son efficacité. Son articulation avec la voie professionnelle doit être un élément majeur des projets mis en débat.**

L'accompagnement éducatif

Enjeu majeur de la réforme, il doit être développé en complémentarité du temps scolaire et non en substitution. Les dispositifs d'aide, de soutien, de travail sur l'orientation doivent pouvoir être encadrés par des personnels formés et compétents. Le SNES récusera toute forme d'externalisation de ces activités.